ASSOCIATION ULTR'H NANTES
5 RUE ANDRÉ TARDIEU
44200 NANTES

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSOCIATION ULTR'H NANTES DU VENDREDI 7 JUIN 2024

L'assemblée générale de l'association Ultr'H Nantes s'est déroulée le vendredi sept juin deux mil vingt quatre à vingt heures au 93 route de La Louée à Haute-Goulaine (44115)

MEMBRES PRÉSENTS (38) :

BACHELIER Laetitia, BERTHAUD Gaele, BOUDEAU Francois, DE LUCA Vincent, DUBLE Eric, FOREST Julien, GAHIER Marion, GAIGNARD Mickael, GALLERAND Richard, GRATAS Emilie, GUCHET Samuel, GUEMY Luc, GUILLET Antoine, GUILLET Cyrille, GUILLON Sonia, HAMON Arnaud, LE GAL Franck, LOISEAU Jérôme, LOUEDEC Christine, METEAU Enora, METEAU Jacky, MORIN Sophie, NICOLAS Florent, OUATTARA Haliadji, QUARTIER Clarisse, QUEMENAIRE Gaetan, ROQUET Chantal, ROUILLE Jérôme, ROYER Clément, ROYER Elise, ROYER Olivier, SAMSON Alison, SATOUR Arthur, STEUNOU Laetitia, STURTZ Olivier, TESSIER Sébastien, TRINQUART Marie-Laure, YVON Coline

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION (6) :

DROUET Frédéric, FREVILLE Jean-Pierre, GAHIER Pauline, GUEMY Delphine, SATOUR Karim, VERHELST Maxime

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral du Président et du Vice-Président
- Bilan Financier du Président, Rapport comptable de la Trésorière générale et Approbation du budget
- Rapport humain et du bénévolat du Secrétaire général
- Cotisations pour la saison 2024-2025
- Bilan de saison de l'activité de l'association (Animation, Déplacements, Ventes, Développement, Communication, Matériel, Autres)
- Retour d'expérience des membres, parole libre des adhérents et sujets évoqués par les membres
- Relations et liens avec le HBC Nantes

JL
AS GS CY

- Modification de certains statuts
- Renouvellement de mandats et/ou élections des dirigeants de l'association (Bureau Directeur, Conseil d'administration)
- Vote du budget prévisionnel
- Révision du règlement intérieur de l'association
- Résolutions prises en assemblée pour l'organisation et la gestion des activités de l'association pour l'exercice suivant
- Débats libres et clôture

Rapport moral du Président et du Vice-Président

Le président Arthur SATOUR et le vice président Samuel GUCHET se sont exprimés auprès des membres de l'assemblée sur le bilan de la saison sportive 2023-2024. Il ont tenu à remercier l'ensemble des bénévoles œuvrant pour l'association ainsi que pour leurs investissements pour le compte des diverses animations et ventes organisées.

Ils sont revenus également sur les points positifs tels qu'une plus grande adhésion lors des déplacements, des moments de convivialité lors de la création des tifos grâce à la mise à disposition d'une salle chez Arnaud et d'une meilleure communication auprès des membres.

Plusieurs points plus en retrait concernant les relations avec le HBC Nantes et la faible implication des bénévoles de l'association lors des sessions tifos, ventes etc… ont été évoqués.

Bilan Financier du Président, Rapport comptable de la Trésorière générale et Approbation du budget

La trésorière Clarisse QUARTIER a pris la parole pour présenter le bilan comptable comparé au prévisionnel voté lors de la dernière assemblée générale.

BILAN SAISON 2023-2024
TRESORERIE

Prévisionnel AG juin 2023

RECETTES		DEPENSES	
ADHESION	1800	ANIMATION	2000
SUBVENTION H et autres	2500	PRODUITS DERIVES	1600
VENTES	4000	CONVIVIALITE	2000
		DEPLACEMENT	2000
		SITE INTERNET	350
		ASSURANCES	120
		FRAIS BANCAIRES	90
		AUTRES	140
TOTAL	8300	TOTAL	8300

Réel saison 2023-24

DEPENSE		RECETTE	
ANIMATION	2832,87	ADHESION	2172,21
CONVIVIALTE	2733	DON	250
DEPLACEMENT	4676,92	HBC NANTES	2175,83
FONCTIONNEMENT	1267,91	VENTES	6447,05
PRODUITS DERIVES	1048,2		
		Perte	1513,81
TOTAL	12558,9	TOTAL	12558,9

Solde au 06 Juin 2024 : **4 996,89 €**

JC
AS GS CY

Elle a précisé que les recettes “HBC Nantes” représentaient le remboursement du matériel pour la confection des animations et les recettes “VENTES” représentaient les diverses ventes de produits dérivés, chocolats et tombolas.

Elle a également précisé que :

- Les dépenses “ANIMATION” correspondaient à l’achat du matériel pour la confection des animations, ainsi que l’ensemble des dépenses liées à l’animation comme de la pyrotechnie légère pour des évènements.
- Les dépenses “CONVIVIALITE” correspondaient aux frais pris en charge lors des évènements comme le repas de début de saison avec la fanfare, le forum de mi-saison ainsi qu’à l’assemblée générale et lors des sessions tifos entre autres.
- Les dépenses “DEPLACEMENT” correspondaient principalement à l’achat de places de match à l’extérieur pour les membres de l’association.
- Les dépenses “FONCTIONNEMENT” correspondaient à la gestion de la communication numérique, la location des serveurs d’hébergement et de l’ensemble des fonctionnalités payantes permettant de faire fonctionner le site internet. La souscription aux assurances obligatoires pour notre association. La gestion du compte courant de l’association.
- Les dépenses “PRODUITS DERIVES” correspondaient principalement à l’achat de textile revendus lors de la saison.

Sur la saison 2023-2024, l’association a eu 12558.09€ de dépenses pour 11045.09€ de recettes pour un solde bancaire au 6 juin 2024 de 4996.89€

A la majorité des voix exprimées, l’assemblée générale a voté la validation du budget et les comptes 2023-2024.

<u>Rapport humain et du bénévolat du Secrétaire général</u>

Le secrétaire général Jérôme LOISEAU à ensuite présenté le bilan des adhésions de la saison 2023-2024, leurs positionnement par rapport à la saison précédente et fait un constat quant à l’implication dans la vie associative des membres “actif”.

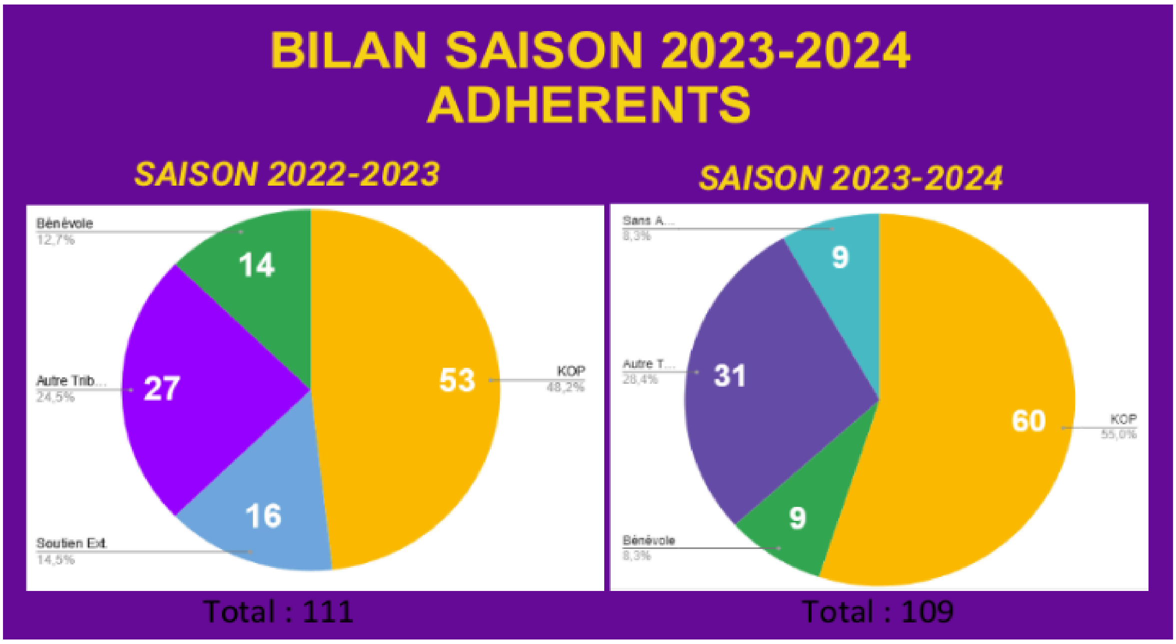

Cotisations pour la saison 2024-2025

Sur décision du conseil d'administration de l'association Ultr'H Nantes, les cotisations sont passées à 25€ pour l'ensemble des membres bénévoles (plus de distinction actif/simple).

Les membres donateurs sont toujours libres du montant donné.

Bilan de saison de l'activité de l'association (Animation, Déplacements, Ventes, Développement, Communication, Matériel, Autres)

Le Vice-président Samuel GUCHET a poursuivi en présentant le bilan ANIMATION avec la confection de 6 tifos sur l'ensemble de la saison.

Le président Arthur SATOUR à présenté le bilan des déplacements à travers la France et l'Europe pour assister aux matchs du HBC Nantes, avec l'organisation de 14 déplacements pour un total de 320 personnes.

JC CY
AS GS

Puis s'est poursuivi le bilan sur les Ventes évènementielles, et a tenu à remercier l'ensemble des membres qui se sont investis, ils ont permis d'apporter des recettes pour financer les actions de l'association.

Enfin, le Président a conclu son bilan par les ventes de produits dérivés, le matériel ainsi que les stocks actuels.

<u>Retour d'expérience des membres, parole libre des adhérents et sujets évoqués par les membres</u>

A l'issue du bilan des activités, le Président a laissé la parole aux membres qui ont pu s'exprimer sur les points suivants :

- Moments de convivialité bienvenus lors des sessions tifos où on apprend à mieux se connaître et à échanger en dehors d'un match à la HArena.
- Insertion plus facile lors des sessions tifos et accompagnement lors des sessions pour les nouveaux membres.
- Lors des déplacements, il à été préféré les "pique-niques" au restaurant pour une question de convivialité et de coût.
- La communication par mail à été saluée tout au long de la saison.
- Un espace "Ultr'H" au sein de la brasserie des supporters serait apprécié afin de se rassembler et de pouvoir accueillir des futurs membres.
- Il a été question des déplacements en avion, certes plus rapides mais moins conviviaux que les locations de minibus et qui nous permettent d'emmener notre matériel (drapeaux, mégaphone, tambours …). Nous dépendons également du diffuseur télévisuel quant aux programmation et changement de dernière minute ce qui nous rend moins flexible avec les billets d'avion.
- Il à été également évoqué la faible participation des membres lors du forum de mi-saison et de l'assemblée générale malgré le fait que les dates ont été arrêtées depuis longtemps et pour certains, nous n'avons même pas eu de retour quel qu'il soit.
- L'organisation sur un week-end de la création d'un tifo s'est révélée fructueuse et plus simple à gérer tout en rassemblant plus de membres.

AS JV 07 GS

Relations et liens avec le HBC Nantes

Après quelques incompréhensions en début de saison, tout est rentré dans l'ordre après des échanges avec le service communication concernant les réseaux sociaux.

La conversation Whatsapp qui lie le club à l'association à bien fonctionné également.

Une réunion de fin de saison est planifiée au lundi 10 Juin 2024 entre les représentants du HBC Nantes et en compagnie de Arthur (président), Samuel (Vice-président), Jérôme (Secrétaire général) et Mickaël (Responsable relations) afin de faire le point ensemble.

Modification des statuts

Le siège social à été modifié afin de se retrouver désormais au 5 rue André TARDIEU 44200 Nantes

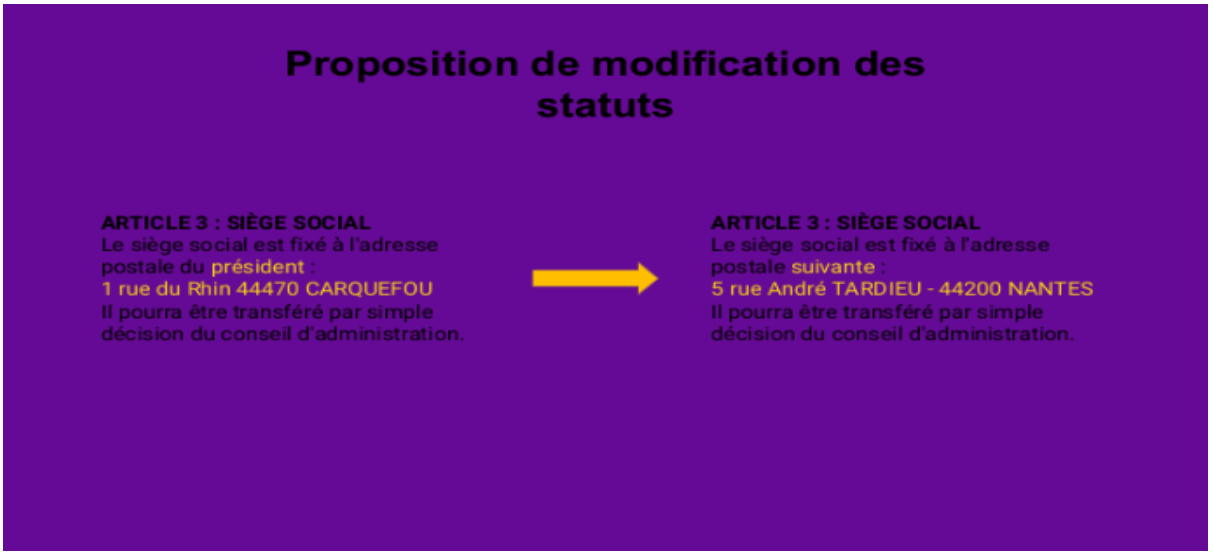

Devant les discussions que cela avait engagées et la facilité de certains à se proclamer "actif", nous avons décidé de modifier la désignation et d'indiquer membres bénévoles.

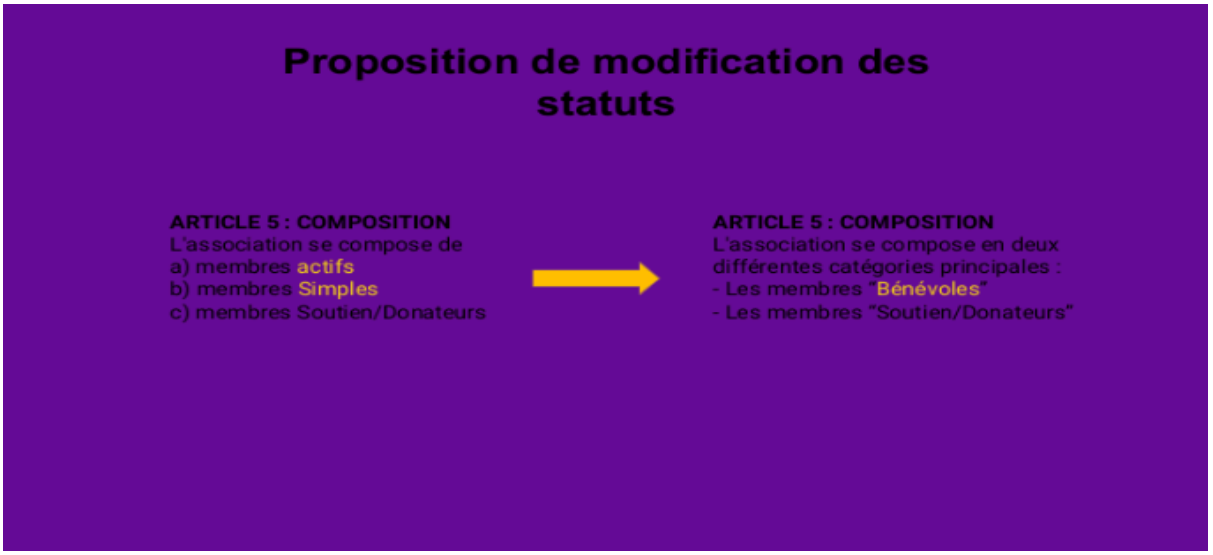

AS JV CY GS

Après un constat de ses 6 années d'existence de l'association, de ses 4 présidents différents avec un bureau différent à chaque saison, il à été évoqué le fait de passer le mandat à 3 ans au lieu de 1 an pour le bureau directeur, modification votée à l'unanimité.

Proposition de modification des statuts

ARTICLE 12 TER : ELECTION DU BUREAU (ANCIENNE VERSION)

Le bureau directeur est élu annuellement pour une **durée d'un an** par l'assemblée générale de l'association, et les membres qui le composent peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

A chaque **assemblée générale annuelle**, les listes se présentant au bureau directeur doivent être présentées au moins 7 jours avant le jour de l'assemblée générale, au secrétaire général en poste. La présentation de la liste doit se faire par e-mail ou par courrier écrit par la tête de liste.

Selon les cas, si une seule liste se présente, celle-ci est soumise à un vote de confiance de l'assemblée générale de l'association, qui devra valider la nomination par au moins la moitié plus un des voix exprimées. Il s'agit également de la voie obligatoire pour la reconduction d'un bureau directeur en fonction. Le type de scrutin est à main levée, sauf si au moins deux tiers des membres demandent un vote secret.

Si deux listes se présentent, un vote à bulletin secret est organisé et sera élue la liste emportant au moins la moitié plus un des voix exprimées.

Si trois listes ou plus se présentent, un vote à bulletin secret est organisé et sera élue la liste emportant le plus de voix, en un seul tour.
En cas d'égalité entre deux listes, il est organisé un vote à bulletin secret dans les conditions citées du précédent alinéa, où ne sont retenues que les deux listes ayant remporté le plus de voix.

En cas de bulletin secret nécessaire, il est organisé par le secrétaire en poste ainsi que par le plus jeune et le moins jeune membre inscrit sur une des listes.

En cas d'un bureau directeur démissionnaire ou non-renouvelé et en l'absence de liste présentée en assemblée générale, le président sortant effectue l'intérim avec un seul secrétaire et un trésorier volontaires ou désignés, en vue d'une future assemblée générale extraordinaire en vue de :
- Soit de l'élection d'un nouveau bureau directeur pour la durée de l'A.G.E jusqu'à l'A.G annuelle.
- Soit de la dissolution de l'association, vu l'article 11 et 17 des présents statuts.

En cas d'une présidence seule sans assistants, il est mis fin à l'assemblée générale en vue de l'application de l'article 11 et 17 des présents statuts.

Proposition de modification des statuts

ARTICLE 12 TER : ELECTION DU BUREAU (NOUVELLE VERSION SOUMISE AU VOTE)

Le bureau directeur est élu pour **une durée de trois ans** par l'assemblée générale de l'association, et les membres qui le composent peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

A chaque **assemblée générale élective**, les listes se présentant au bureau directeur doivent être présentées au moins 7 jours avant le jour de l'assemblée générale, au secrétaire général en poste. La présentation de la liste doit se faire par e-mail ou par courrier écrit par la tête de liste.

Selon les cas, si une seule liste se présente, celle-ci est soumise à un vote de confiance de l'assemblée générale de l'association, qui devra valider la nomination par au moins la moitié plus un des voix exprimées. Il s'agit également de la voie obligatoire pour la reconduction d'un bureau directeur en fonction. Le type de scrutin est à main levée, sauf si au moins deux tiers des membres demandent un vote secret.

Si deux listes se présentent, un vote à bulletin secret est organisé et sera élue la liste emportant au moins la moitié plus un des voix exprimées.

Si trois listes ou plus se présentent, un vote à bulletin secret est organisé et sera élue la liste emportant le plus de voix, en un seul tour.
En cas d'égalité entre deux listes, il est organisé un vote à bulletin secret dans les conditions citées du précédent alinéa, où ne sont retenues que les deux listes ayant remporté le plus de voix.

En cas de bulletin secret nécessaire, il est organisé par le secrétaire en poste ainsi que par le plus jeune et le moins jeune membre inscrit sur une des listes.

Lors d'une Assemblée générale se tenant entre deux assemblées électives, le bureau directeur peut être démis de ses fonctions à la demande spontanée d'au moins deux tiers des membres présents lors d'une assemblée. Est alors mise en place une nouvelle élection conformément au présent article, et les membres se présentant à l'élection du bureau directeur se font connaître immédiatement par dérogation du présent. Le nouveau bureau directeur sera alors élu pour une durée de trois ans également.

En cas d'un bureau directeur démissionnaire ou non-renouvelé et en l'absence de liste présentée en assemblée générale, le président sortant effectue l'intérim avec un seul secrétaire et un trésorier volontaires ou désignés, en vue d'une future assemblée générale extraordinaire en vue de :
- Soit de l'élection d'un nouveau bureau directeur pour la durée de l'A.G.E jusqu'à l'A.G annuelle.
- Soit de la dissolution de l'association, vu l'article 11 et 17 des présents statuts.

En cas d'une présidence seule sans assistants, il est mis fin à l'assemblée générale en vue de l'application de l'article 11 et 17 des présents statuts.

La modification des statuts à été votée à main levée pour un résultat de 43 pour / 0 contre / 1 ne se prononce pas.

JL
AS GS

Renouvellement de mandats et/ou élections des dirigeants de l'association (Bureau Directeur, Conseil d'administration)

A été demandé aux membres présents, si certains souhaitaient s'investir dans une mission ou responsabilité au sein de l'association.

Emilie GRATAS (Responsable Animation) à souhaité se retirer du bureau.

Luc GUEMY à souhaité rejoindre le bureau en tant qu'adjoint partenariat.

Vincent DE LUCA à également souhaité rejoindre le bureau en tant que Responsable Chants

Vu la déclaration d'une seule liste à l'élection du bureau, un vote de confiance a été soumis à l'assemblée générale résultat de 43 pour / 0 contre /1 ne se prononce pas

Le bureau directeur composé de Arthur SATOUR, Samuel GUCHET, Jérôme LOISEAU, Clarisse QUARTIER, Colline YVON et Laetitia STEUNOU ont nommés avec l'assemblée les 4 membres supplémentaire du conseil d'administration qui auront pour responsabilité la commission partenariats avec Mickael GAIGNARD et Luc GUEMY puis la commission animations avec Vincent DE LUCA et Florent NICOLAS.

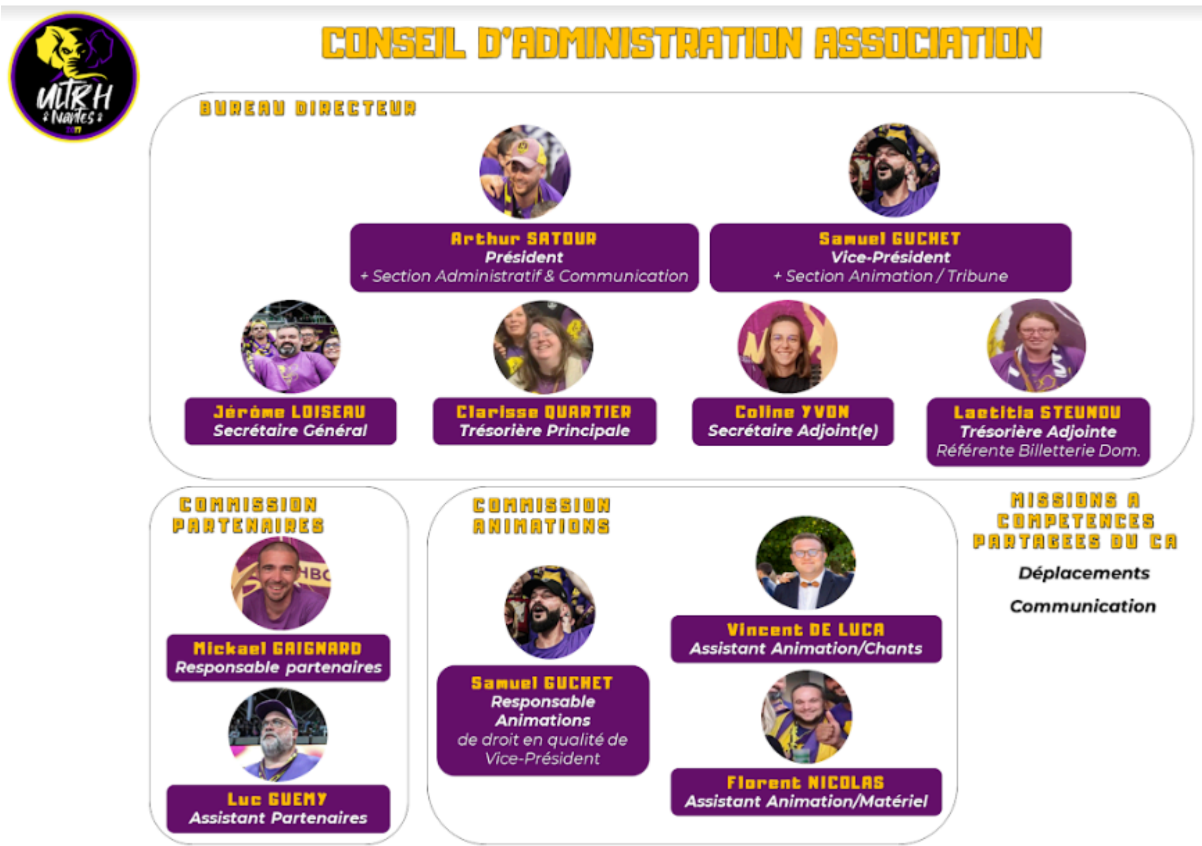

JL AS CY GS

Vote du budget prévisionnel

La trésorière principale Clarisse Quartier à soumis au vote le budget prévisionnel de la saison 2024-2025

PREVISIONNEL 2024-2025
TRESORERIE

DEPENSE		RECETTE	
ANIMATION	3000	ADHESION	2500
CONVIVIALTE	3000	DON	500
DEPLACEMENT	5000	HBC NANTES	2500
FONCTIONNEMENT	1300	VENTES	6500
PRODUITS DERIVES	1700	PARTENARIAT	2000
TOTAL	14000	TOTAL	14000

Le budget prévisionnel a été validé par la majorité des voix exprimées.

Révision du règlement intérieur de l'association

Proposition d'ajout d'articles au règlement

ARTICLE 7 – ORGANISATION ET MISE EN OEUVRE DES ANIMATIONS

Le membre doit respecter l'ensemble des consignes liées à l'organisation ou à la sécurité données lors de la mise en œuvre des animations.

Si le membre ne peut pas honorer ses engagements, le membre doit prévenir au moins 48h à l'avance ou dès connaissance de l'empêchement.

L'ensemble des membres de la tribune doit se porter disponible pour l'organisation des animations, à domicile ou à l'extérieur (mise en place, déploiement, rangement, ...).

Tout manquement ou non-respect de ses règles pourra entraîner des sanctions.

JC CJ
AS GS

Proposition d'ajout d'articles au règlement

ARTICLE 8 – BILLETTERIE ET TRIBUNE

Les places attribuées liées aux abonnements de l'association sont uniquement destinées aux membres et à leurs accompagnants.

Toute cession à une personne tierce est interdite. Si la place ne peut pas être gardée par le membre, elle devra être restituée au bureau de l'association ou échangée avec un autre membre. Tout accompagnant non-membre Ultr'h devra respecter le règlement imposé aux membres.

En tribune Ultr'H, le placement est libre sauf exception avec un placement imposé qui sera communiqué en amont par le bureau de l'association.

Les membres doivent supporter debout et en t-shirt violet, H ou Ultr'H.

La tribune est réservée uniquement à des membres qui ont des places. Le dispositif est aussi valable en cas de délocalisation des matchs.

<u>Résolutions prises en assemblée pour l'organisation et la gestion des activités de l'association pour l'exercice suivant</u>

Un partenaire nous à démarché afin de nous proposer des visuels et autres graphismes qui n'est autre que la société N165, jeune société nantaise qui s'est illustré pour l'association Activ Nantes et bien d'autres

Nous allons également se mettre en recherche plus active de partenaires via la section

créée par Mickael GAIGNARD et Luc GUEMY

Au vu de l'engouement concernant les places supplémentaires dans le KOP, nous avons décidé de passer à 8 abonnements au lieu de 6.

PREVISIONNEL ET NOUVEAUTES 2024-2025
GESTION / ACTIVITES ASSO

- Diffusion d'un sondage à l'ensemble des membres pour connaitre les attentes, volontés, idées et suggestions sur le fonctionnement de l'asso, les produits Ultr'H et les attentes envers le HBCN *(Dans les jours qui viennent)*

- Proposition de nouveaux vêtements Ultr'H (écharpe, sweat à capuche, ...) et goodies (stickers, ...)

- Réunion avec le HBC Nantes en juin.

- Recherche de partenaires institutionnels ou privés pour financer nos déplacements et matériels.

- Places supplémentaires KOP : Passage de 6 à 8.

AS JL CY GS

Débats libres et clôture

Enfin, pour clôturer l'assemblée générale, il a été présenté aux membres un calendrier prévisionnel du championnat et de la ligue des champions pour la saison prochaine.

A l'issue, le président a tenu à remercier Arnaud HAMON qui nous met à disposition ses locaux pour nos activités, sous les applaudissements.

Il a été mis fin à l'assemblée générale, où les membres présents ont été conviés à partager un cocktail dinatoire.

Le secrétaire général	**La secrétaire adjointe**	**Le président**	**Le Vice-président**
Mr LOISEAU Jérôme	Mme YVON Coline	Mr SATOUR Arthur	Mr GUCHET Samuel

Procès verbal édité le 16 juin 2024

AS JL CY GS